

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-956/SG/FIN autorisant M. Mohamed Djama Elabé à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sis à Djibouti, faisant partie du titre foncier n° 109.

n° 69-956/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 juin 1969

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro
10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Djama Elabé est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâtie, d'une superficie de 485 mètres carrés, faisant partie d'un terrain plus vaste, sise à Djibouti, Plateau du Serpent et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 109 au nom de la S.A. Crédit Foncier et Immobilier.